

Ordre des Avocats

AMIENS

MOTION DE L'ORDRE DES AVOCATS

DU BARREAU D'AMIENS

Les avocats du Barreau d'AMIENS, réunis en assemblée générale extraordinaire le 1^{er} février 2007 à 19h00 :

RAPPELLENT l'impérieuse nécessité de mettre rapidement en œuvre une profonde réforme de l'accès au droit et à la justice pour tous les citoyens, assurant aux avocats une juste rémunération.

CONSTATENT que suite au mouvement de grève des barreaux, et au rassemblement national des avocats du 18 décembre 2006 à PARIS, les pouvoirs publics ont :

- organisé des assises de l'aide juridictionnelle qui se sont tenues le 30 janvier 2007,
- annoncé leur volonté de trouver rapidement avec les représentants de la profession d'avocat un consensus sur un premier train de mesures urgentes,
- affirmé leur volonté de faire adopter avant la fin de la législature la proposition de réforme de l'assurance de protection juridique qui a été examinée par le Sénat le 23 janvier 2007.

En conséquence, les avocats du Barreau d'AMIENS décident :

- de suspendre à compter de ce jour la grève des désignations et participations aux audiences de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC),
- de demeurer vigilants quant au respect par les pouvoirs publics des engagements souscrits,
- de se réunir à nouveau en assemblée générale pour décider d'une reprise du mouvement de grève, ou de toute autre action, dans l'hypothèse où ceux-ci ne seraient pas tenus dans les délais annoncés.

Motion adoptée le 1^{er} février 2007.



21, Square Jules Bocquet (face au Palais de Justice) – 80000 AMIENS

Tél. : 03 22 92 31 52 - Télécopie : 03 22 92 51 57

Courriel : ordre-avocat-amiens@wanadoo.fr - Site : www.barreau-amiens.avocat.fr